

001 Améliorer les pratiques de plantation forestière – Planter la bonne essence, au bon endroit, pour le bon objectif

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par la perte continue des forêts naturelles et de la diversité des espèces, et par le fait que 38 % des essences forestières de la planète sont classées menacées sur la Liste rouge de l'UICN ;

PRÉOCCUPÉ du nombre croissant de plantations en monoculture à courte rotation et à grande échelle utilisant des essences introduites, et s'intéressant essentiellement au nombre d'arbres, sans prêter attention aux essences, au choix du site ou à la mise en œuvre d'un suivi ;

CONSCIENT que la plantation d'arbres est souvent présentée comme une mesure d'atténuation efficace des émissions de carbone, alors qu'il est attesté que planter la mauvaise essence au mauvais endroit (par exemple, dans une prairie naturelle) ou défricher des forêts naturelles pour les remplacer par des monocultures peut, en réalité, entraîner des émissions nettes de carbone ;

CONSCIENT que les plantations forestières sont nécessaires pour répondre aux besoins de l'humanité en fibre, en carburant, en bois et en aliments ;

CONSCIENT de l'importance des approches forestières écologiques, telles que l'agroforesterie et la foresterie à objectifs multiples, en tant qu'alternatives à l'agriculture intensive ;

RECONNAISSANT que la restauration et la conservation des écosystèmes forestiers naturels, en particulier des forêts primaires et intactes restantes, sont essentielles pour endiguer la crise de la biodiversité, stocker le carbone et fournir des ressources aux populations ;

SACHANT qu'il existe une réelle opportunité de réorienter les efforts mondiaux de reboisement en faveur des écosystèmes forestiers et des services qu'ils procurent ;

CONSCIENT de l'importance de lignes directrices mondiales sur les précautions qui s'imposent lors de l'introduction et de la plantation d'essences exotiques ;

RECONNAISSANT l'existence d'initiatives mondiales de restauration des paysages dégradés, et de normes comme celles élaborées par l'UICN, le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages, la Société pour la restauration écologique, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, et la *Global Biodiversity Standard* (norme mondiale sur la biodiversité) ; et

NOTANT l'importance de la Déclaration de Kew, approuvée en 2021, par 422 organisations et 2 612 individus issus de 114 pays, en appelant ceux qui ont pris des engagements en matière de reboisement à préserver la biodiversité forestière mondiale ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abu Dhabi, Émirats arabes unis :

1. APPELLE le Directeur général, les Commissions et les Membres à :

a. s'assurer que des garanties strictes pour la biodiversité et sur le plan social sont appliquées à toutes les initiatives de restauration forestière, notamment celles qualifiées de solutions fondées sur la nature et relevant du Défi de Bonn, en portant une attention particulière aux initiatives locales ;

b. promouvoir l'utilisation d'essences indigènes et menacées dans les initiatives de reboisement, et mettre l'accent sur les risques de planter des essences envahissantes et introduites ;

c. œuvrer aux côtés des organismes internationaux (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple) pour établir une distinction entre plantations forestières et forêts naturelles dans les projets de reboisement ; et

d. utiliser un système international de certification de la biodiversité qui soit simple, mais scientifiquement éprouvé et qui reconnaisse la valeur des programmes de reboisement et de restauration ayant un impact positif sur la biodiversité et les moyens de subsistance.

2. DEMANDE aux spécialistes, décideurs, forestiers, entrepreneurs, chercheurs et donateurs de soutenir ou de mener à bien des initiatives de plantation forestière qui protègent et améliorent la biodiversité, ainsi que de protéger les droits de propriété et d'accès coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales.

3. ENCOURAGE ces derniers à coopérer avec la communauté de la botanique, de la restauration écologique, de la mycologie, de l'agroforesterie et de la conservation au sens large, notamment avec les détenteurs de connaissances traditionnelles, en vue d'adopter des pratiques qui protègent, restaurent et améliorent la biodiversité, et qui assurent l'intégrité et la connectivité écologiques.